

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	17
NOMBRE DE VOTANTS	20

REF : 15.07.2025/29

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2025**

FINANCES COMMUNALES - BUDGET
DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 9 juillet 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :
Madame Claudine TERRAZZONI-BIBLOCQUE, adjointe au maire, représentée par Monsieur Alain FRERE ;
Madame Patricia RIERA, conseillère municipale, représentée par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ;
Madame Anne-Marie GUIDICELLI, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY.

Mesdames Cécile CIMBOLINI, Corinne CANESTRIER et Messieurs Frédéric TORDO, Gilles ARDISSON, Pierre VITALE, Alexandre CAMPOVERDE, François TERRILLON absent(e) excusé(e).

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'afin de procéder à un ajustement de la ventilation des crédits votés en RAR au BP 2025, qui s'ajoutaient comptablement aux 25% de crédits votés par anticipation lors du conseil municipal du 18 décembre 2024, il convient de procéder aux ajustements :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21621-01 : Biens historiques et culturels mobiliers: Biens sous-jacents	12 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-01 : Autres matériels de transport	6 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-01 : Autre matériel informatique	0.00 €	5 920.01 €	0.00 €	0.00 €
D-21841-01 : Matériel de bureau et mobilier scolaires	9 793.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-01 : Autres matériels de bureau et mobiliers	7 438.83 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2185-01 : Matériel de téléphonie	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	46 478.59 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	82 461.36 €	7 420.01 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-22001-01 : ACQUISITIONS FONCIERES 2022	46 250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-24001-322 : PELOUSE STADE	225 278.96 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-24002-325 : CREATION PADEL BROCCAREL	38 626.46 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-24003-420 : AMENAGEMENT LOCAUX CCAS	134 787.12 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-96001-213 : TRAVAUX DIVERS AUX ECOLES	33 826.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-96005-020 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	118 004.73 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-20003-511 : AMENAGEMENT PARC MAURAN	0.47 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-21002-845 : PONT DE TRALATORRE - CHEMIN D EXPLOITATION	78 769.76 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-25001-410 : REHABILITATION LES JARDINS DE TLEN MAISON DE SANTE	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-8003-510 : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DIVERS	0.00 €	66 579.09 €	0.00 €	0.00 €
D-238-01 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	347 996.49 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	557 538.96 €	632 580.31 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	640 000.32 €	640 000.32 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Il est précisé que ces écritures se font de compte à compte exclusivement dans la section dépenses d'investissement, sans incidence sur l'équilibre budgétaire et ses montants adoptés lors du BP 2025.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver la décision modificative 2025 N° 1.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, par 17 voix **POUR** et 3 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO,
et Madame GILARDI Véronique).

- **Approuve** la décision modificative N°1 au budget 2025 de la ville de Tournette-Levens.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	17
NOMBRE DE VOTANTS	20

REF : 15.07.2025/30

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2025**

FINANCES COMMUNALES - BUDGET
VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 9 juillet 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Claudine TERRAZZONI-BIBLOCQUE, adjointe au maire, représentée par Monsieur Alain FRERE ; Madame Patricia RIERA, conseillère municipale, représentée par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Madame Anne-Marie GUIDICELLI, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY.

Mesdames Cécile CIMBOLINI, Corinne CANESTRIER et Messieurs Frédéric TORDO, Gilles ARDISSON, Pierre VITALE, Alexandre CAMPOVERDE, François TERRILLON absent(e) excusé(e).

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur propose d'attribuer pour l'année 2025 les subventions suivantes :

ARTICLE	BENEFICIAIRE	MONTANT
6574	KARATE CLUB TOURRETTE-LEVENS	2 000,00 €
6574	MAEL TRIAL 06	500,00 €
6574	PONEYS ACTIVITES	2 000,00 €

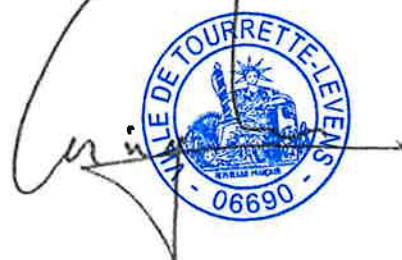
Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver les subventions proposées dont le montant sera annexé au budget 2025.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** les subventions proposées dont le montant sera annexé au budget 2025.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.



AR Prefecture

006-210601472-20250715-15072025_30-DE
Reçu le 16/07/2025



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	18
NOMBRE DE VOTANTS	21

REF : 15.07.2025/31

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2025**

DOMAINE COMMUNAL
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU POLE MULTI ACTIVITES DU SITE DE BROCAREL :
PROPOSITION D'ATTRIBUTION**

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 9 juillet 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Claudine TERRAZZONI-BIBLOCQUE, adjointe au maire, représentée par Monsieur Alain FRERE ; Madame Patricia RIERA, conseillère municipale, représentée par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Madame Anne-Marie GUIDICELLI, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY.

Mesdames Cécile CIMBOLINI, Corinne CANESTRIER et Messieurs Frédéric TORDO, Gilles ARDISSON, Pierre VITALE, Alexandre CAMPOVERDE, absent(e) excusé(e).

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par une délibération du 14 avril 2025, la commune de Tourrette-levens lançait une nouvelle procédure relative à la conclusion d'un contrat de délégation de service public pour le pôle multi-activités de Brocarel.

Trois dossiers de candidature ont été téléchargés via la plateforme d'acheteur « marchés sécurisés ».

Un seul dossier de candidature a été déposé à la date d'échéance fixée : DYNAMIC Sport

La commission de délégation de service public réunie le 26 juin 2025 à 19h a procédé dans un premier temps à l'examen du dossier afin d'évaluer la conformité de la candidature au regard des pièces exigées au règlement de la consultation.

Suite à la complétude du dossier de candidature par la communication d'éléments régularisables (Kbis, références et attestation sur l'honneur signée) la candidature a donc été déclarée recevable.

Après analyse de l'offre et prise en compte des critères de notation, l'association DYNAMIC'SPORT a obtenu la note de 16,80.

Cette candidature peut être retenue.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'attribuer la délégation de service public pour la gestion du pôle multi activités de Brocarel à l'association DYNAMIC'SPORT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, par 17 voix **POUR**, et 4 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO,
François TERRILLON et Madame GILARDI Véronique).

- **Attribue** la délégation de service public pour la gestion du pôle multi activités de Brocarel à l'association DYNAMIC'SPORT.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	17
NOMBRE DE VOTANTS	20

REF : 15.07.2025/32

République Française
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUILLET 2025**

DOMAINE COMMUNAL

DOMAINE FUNERAIRE : REPRISE DES CONCESSIONS EN L'ETAT D'ABANDON ET FIXATION DES TARIFS

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 9 juillet 2025.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Claudine TERRAZZONI-BIBLOCQUE, adjointe au maire, représentée par Monsieur Alain FRERE ; Madame Patricia RIERA, conseillère municipale, représentée par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire ; Madame Anne-Marie GUIDICELLI, conseillère municipale, représentée par Madame Denise DEPLANTAY.

Mesdames Cécile CIMBOLINI, Corinne CANESTRIER et Messieurs Frédéric TORDO, Gilles ARDISSON, Pierre VITALE, Alexandre CAMPOVERDE, François TERRILLON absent(e) excusé(e).

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Magali BAILET, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée délibérante que par une délibération du 2 juillet 2020, la commune décidait de lancer une procédure de reprise des concessions funéraires en l'état d'abandon.

Au terme de cette procédure réglementée, notamment en termes de délais, menée avec le cabinet spécialisé Gescime, 31 concessions en l'état d'abandon ont été constatées, dont la liste est annexée à la présente.

Le processus réglementaire, suivi des opérations de recueillage et d'anonymisation des tombes par une entreprise spécialisée a représenté un cout global de 34 000 €.

Le rapporteur rappelle en outre que les tarifs des concessions n'ont pas évolué depuis le 13 mars 2017.

Aussi, après étude des tarifs moyens pratiqués dans les communes voisines ou équivalentes, il est proposé les tarifs suivants :



ETUDE TARIFS FUNERAIRES

TARIFS ACTUELS		TARIFS PRATIQUES PAR LES COMMUNES VOISINES					PROPOSITION NOUVEAUX TARIFS
TOURRETTE-LEVENS	ST ANDRE	LEVENS	FALICON	ASPREMONT	TARIF MOYEN PRATIQUE		
COLOMBARIUM							
10 ANS	350,00 €	1 060,57 €	600,00 €	1 000,00 €	500,00 €	790,14 €	500,00 €
15 ANS		1 188,57 €					
30 ANS		1 574,57 €					
ENFEU 1 PLACE							
10 ANS	800,00 €	1 176,00 €	1 200,00 €			1 188,00 €	1 000,00 €
30 ANS	2 400,00 €						
ENFEU 2 PLACES							
30 ANS			4 600,00 €				
Renouvellement			2 300,00 €				
CAVEAU 2 PLACES							
30 ANS	4 600,00 €						5 000,00 €
Renouvellement	2 300,00 €						2 500,00 €
CAVEAU 4 PLACES							
30 ANS	7 000,00 €	8 975,00 €		9 550,00 €		9 262,50 €	9 000,00 €
Renouvellement	3 500,00 €	NC		3 500,00 €		3 500,00 €	4 000,00 €
PERPETUELLE		13 242,00 €	9 900,00 €		8 672,00 €	10 604,66 €	12 000,00 €

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer afin de :

- Prononcer l'état d'abandon des concessions dont la liste est jointe en annexe ;
- Autoriser leur reprise par la commune ;
- Valider les tarifs funéraires proposés ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Prononce** l'état d'abandon des concessions dont la liste est jointe en annexe ;
- **Autorise** leur reprise par la commune ;
- **Valide** les tarifs funéraires proposés ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Pour extrait conforme en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Bertrand GASIGLIA.

